



Centre scolaire de SIXT SUR AFF : circuits spécifiques.

A01BASE

A01 MATIN

NE PAS DESSERVIR L'EC PUBLIQUE DE SIXT (ARRET ECOLE PRIVÉE)
PAS DE DESSERTE DE L'ECOLE PRIVEE DE PIPRIAC LE MERCREDI

Code	Description	Heure
PI.001	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
PI.103	SIXT SUR AFF LE FAUX/TREABAT	7:58
1435.001	SIXT SUR AFF LE HARDA	8:00
1435.000	SIXT PRIMAIRE ST ANNE 35328	8:05
2592.000	SIXT SUR AFF PLACE CH. DE GAULLE 35328	
PI.032	SIXT SUR AFF LES CROIX	8:11
PI.033	BRUC SUR AFF LA FOLTIERE	8:16
PI.00T	BRUC SUR AFF CREUX CHEMIN	8:17
PI.034	BRUC SUR AFF	8:18
PI.02Z	BRUC SUR AFF LANDROUAI	8:21
PI.04Y	PIPRIAC LA MARHANNAIS	8:24
0875.000	PIPRIAC COLLEGE ST JOSEPH	8:28
1459.000	PIPRIAC PRIMAIRE PRIVE	8:31
1827.000	PIPRIAC PRIMAIRE PUBLIC	8:35

A01BASE

A01 17H

Code	Description	Heure
PI.701	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
1459.000	PIPRIAC PRIMAIRE PRIVE	17:05
1827.000	PIPRIAC PRIMAIRE PUBLIC	17:09
0875.000	PIPRIAC COLLEGE ST JOSEPH	17:10
PI.04Y	PIPRIAC LA MARHANNAIS	17:17
PI.02Z	BRUC SUR AFF LANDROUAI	17:19
PI.034	BRUC SUR AFF	17:22
PI.00T	BRUC SUR AFF CREUX CHEMIN	17:24
PI.033	BRUC SUR AFF LA FOLTIERE	
PI.103	SIXT SUR AFF LE FAUX/TREABAT	17:29
PI.125	SIXT SUR AFF LE HARDA	17:30
PI.032	SIXT SUR AFF LES CROIX	17:36
2592.000	SIXT SUR AFF PLACE CH. DE GAULLE 35328	17:38
1435.000	SIXT PRIMAIRE ST ANNE 35328	17:40
2592.003	SIXT SUR AFF CRESIOLAN	17:46
1435.004	SIXT SUR AFF BELLEPERCHE	17:51
1435.001	SIXT SUR AFF LE HARDA	17:57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de SIXT SUR AFF : circuits spécifiques.

A01MER

A01 MERCREDI MATIN

PAS DE DESSERTE DES ECOLES PRIMAIRES LE MERCREDI

Code	Destination	Heure
PI.M01	fréquence: --E----- Transporteur: ORAIN	
PI.032	SIXT SUR AFF LES CROIX	8:03
PI.125	SIXT SUR AFF LE HARDA	8:10
PI.103	SIXT SUR AFF LE FAUX/TREABAT	8:11
PI.033	BRUC SUR AFF LA FOLTIERE	8:16
PI.00T	BRUC SUR AFF CREUX CHEMIN	8:17
PI.034	BRUC SUR AFF	8:18
PI.02Z	BRUC SUR AFF LANDROUAI	8:21
PI.04Y	PIPRIAC LA MARHANNAIS	8:24
0875.000	PIPRIAC COLLEGE ST JOSEPH	8:28
1459.000	PIPRIAC PRIMAIRE PRIVE	8:31
1827.000	PIPRIAC PRIMAIRE PUBLIC	8:35

A01MER

A01 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
PI.01M	fréquence: --E----- Transporteur: ORAIN	
0875.000	PIPRIAC COLLEGE ST JOSEPH	12:25
PI.04Y	PIPRIAC LA MARHANNAIS	12:31
PI.02Z	BRUC SUR AFF LANDROUAI	12:33
PI.034	BRUC SUR AFF	12:36
PI.00T	BRUC SUR AFF CREUX CHEMIN	12:38
PI.033	BRUC SUR AFF LA FOLTIERE	
PI.103	SIXT SUR AFF LE FAUX/TREABAT	12:43
PI.125	SIXT SUR AFF LE HARDA	12:45
PI.032	SIXT SUR AFF LES CROIX	12:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de SIXT SUR AFF : circuits spécifiques.

A08BASE

A08 MATIN

NE PAS DESSERVIR L'ECOLE PUBLIQUE DE SIXT
LES ÉLÈVES DE L'ECOLE PUBLIQUE SONT DESSERVIS A L'EC. PRIVEE

PI.008	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
PI.040	SIXT SUR AFF CRESIOLAN	7:57
1435.004	SIXT SUR AFF BELLEPERCHE	8:02
PI.011	SIXT SUR AFF VILLOZENES	8:10
1435.000	SIXT SUR AFF PIPRIAC ST ANNE 35328	8:14
2592.000	SIXT SUR AFF PIPRIAC CH DE GAULLE 35328	8:15
PI.00N	SIXT SUR AFF	8:17
PI.06E	BRUC SUR AFF ST PAUL	8:24
0875.000	PIPRIAC COLLEGE ST JOSEPH	8:29
1459.000	PIPRIAC PRIMAIRE PRIVE	8:32
1827.000	PIPRIAC PRIMAIRE PUBLIC	8:35

A08BASE

A08 17H

PI.708	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
1459.000	PIPRIAC PRIMAIRE PRIVE	16:55
1827.000	PIPRIAC PRIMAIRE PUBLIC	16:58
0875.000	PIPRIAC COLLEGE ST JOSEPH	17:05
PI.06E	BRUC SUR AFF ST PAUL	17:12
PI.00N	SIXT SUR AFF	17:32
PI.028	SIXT SUR AFF ARGUIGNAC	17:43
PI.040	SIXT SUR AFF CRESIOLAN	17:47
PI.011	SIXT SUR AFF VILLOZENES	17:55
PI.037	ST JUST ABS DES BRUYERES	18:03
PI.03Q	SIXT SUR AFF BELLEPERCHE	18:05

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de SIXT SUR AFF : circuits spécifiques.

A08MER

A08 MERCREDI MATIN

PAS DE DESSERTE DES ECOLES PRIMAIRES LE MERCREDI

PI.M08	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
PI.040	SIXT SUR AFF CRESIOLAN	8:05
PI.011	SIXT SUR AFF VILLOZENES	8:12
PI.00N	SIXT SUR AFF	8:17
PI.06E	BRUC SUR AFF ST PAUL	8:23
0875.000	PIPRIAC COLLEGE ST JOSEPH	8:28
1459.000	PIPRIAC PRIMAIRE PRIVE	8:31
1827.000	PIPRIAC PRIMAIRE PUBLIC	8:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale